

Infolettre

du comité national des usagers (CNU)



Infolettre spéciale du CNU

Utilisation des surplus accumulés : information importante pour les comités des usagers d'établissement (CUE), les comités des usagers (CU) et les comités de résidents (CR)

Le Comité national des usagers (CNU) souhaite informer les membres des comités des usagers d'établissement (CUE), des comités des usagers (CU) et des comités de résidents (CR) qu'une communication officielle de Santé Québec concernant l'utilisation des surplus accumulés a été diffusée le 13 août 2026. Cette communication fait suite aux orientations transmises par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) le 15 juin 2026.

Un rappel des rôles et responsabilités

Le CNU n'a aucun rôle décisionnel relativement à l'établissement des budgets, au financement des comités ou à la détermination des règles budgétaires applicables. Son mandat consiste plutôt à représenter la voix des usagers, à promouvoir les bonnes pratiques au sein des comités, à conseiller les autorités compétentes et à formuler des recommandations lorsqu'il le juge nécessaire.

🔍 Consultez avec votre établissement la communication complète de Santé Québec qui lui a été transmise afin de prendre connaissance de l'ensemble des modalités applicables.